



PROGRAMMES
AMARIS

SEPT. 2025

> POLLUTIONS INDUSTRIELLES / CARACTÉRISER LES RISQUES

DÉVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE ET TRANSVERSALE : LA STRATÉGIE PFAS

Collectivité : métropole de Lyon

Résumé - En 2023, sans attendre la mise en place de nouvelles normes et/ou interdictions, la métropole de Lyon a initié une stratégie d'amélioration de la connaissance, de suivi de la pollution aux PFAS et de protection de la population.

CONTEXTE

- Une mobilisation citoyenne qui a émergé suite à la diffusion du reportage télé sur la contamination du sud de l'agglomération par les PFAS.
- Jusqu'en 2025, la production et l'usage des PFAS étaient peu réglementés. Or la réglementation conditionne les actions et interventions.
- De nombreuses compétences et activités de la métropole sont impactées : eau (gestion de la ressource, des eaux usées et pluviales, approvisionnement en eau potable), assainissement, déchets, foncier et développement urbain (équipements publics accueillant un public sensible, terrains agricoles, jardins partagés/ouvriers, terrains de sport), santé publique (protection des femmes enceintes et du jeune public, protection des habitants et employés de la Métropole, qualité de l'air), développement économique, etc.

HISTORIQUE :

Mai 2022 : diffusion d'une enquête journalistique sur les pollutions aux PFAS

2022-2024 : la Préfecture du Rhône a pris des mesures (Interdiction de l'utilisation d'un PFAS dans les process d'Arkema, recommandation de non-consommation des œufs sur 18 communes, de non-consommation des fruits et légumes dans un périmètre de 500 m autour de la plateforme chimique).

Janvier 2023 : 1er plan d'actions PFAS 2023-2027



ENJEUX

- Disposer d'une connaissance locale et opérationnelle sur un sujet de santé publique
- Rétablir la confiance avec les habitants en mettant en place une concertation et une participation active de la population aux démarches scientifiques engagées

COÛTS

- Programme de recherche scientifique - dépense prévisionnelle : 1 750 000 €.
- Coûts d'investissements à réaliser sur l'usine de production d'eau potable : 5 M€.
- Coûts de fonctionnement (remplacement des charbons actifs) évalués à 300 000 €/an de 2024 à 2026, puis de 600 000 €/an à partir de 2026.

LE RETOUR D'EXPERIENCE

Afin de protéger les populations et les ressources, la métropole de Lyon a initié une stratégie reposant principalement sur deux axes : lutter contre la pollution, notamment de la ressource en eau potable et développer la recherche pour comprendre l'impact des PFAS sur la santé. Parallèlement, elle a engagé une action judiciaire pour expertiser les responsabilités des industriels dans cette pollution et permettre l'application du principe de pollueur-payeur.

> AXE 1 - LUTTER CONTRE LA POLLUTION

Cet axe repose sur un plan d'action interne des services de la métropole qui ont initié :

- une étude des contaminations du foncier qui identifie les sources de pollution potentielles et les sites contaminés ;
- le suivi et la protection de la ressource en eau : l'Eau publique du Grand Lyon a renforcé le suivi et mis en place des solutions techniques pour diminuer les concentrations en PFAS (changement des systèmes de filtration, mise en place d'une interconnexion de secours) ;
- un accompagnement des entreprises émettrices pour favoriser la réduction des pollutions à la source ;
- des mesures des PFAS dans l'air et les sous-produits liés à la gestion des déchets.



> AXE 2 - COMPRENDRE L'IMPACT SUR LA SANTÉ

Un programme scientifique santé-environnement nommé « PERLE » a été initié afin d'étudier l'exposition aux PFAS et déterminer les impacts sur la santé. L'objectif est de permettre *in fine* de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

Cela implique tout au long du programme de :

- partager la connaissance, de traduire les résultats auprès des élus de la métropole, des maires et des services pour faciliter les actions de prévention ;
- intégrer la participation citoyenne au processus de recherche et de suivi environnemental et sanitaire.

Conduit par l'IECP en collaboration avec la métropole de Lyon, le programme se concrétise par plusieurs projets de recherche multi partenariaux, participatifs (riverains et salariés). Il regroupe un ensemble de projets qui s'appuient les uns sur les autres et ciblent trois niveaux de connaissance :

- la contamination de l'environnement aux PFAS et les transferts vers l'homme ;
- l'imprégnation humaine aux PFAS ;
- les effets sanitaires de l'exposition aux PFAS.

Le programme a été mis au point avec l'IECP, des laboratoires de recherche, Santé Publique France, etc.

Enfin, dans le cadre de cette stratégie globale, la métropole de Lyon a demandé au juge du tribunal administratif d'initier une enquête indépendante pour infirmer ou confirmer la responsabilité de deux industriels dans la contamination aux PFAS.